COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.7.2021
COM(2021) 356 final

ANNEX

ANNEXE

de la proposition de

règlement du Parlement européen et du Conseil

modifiant le règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 en ce qui concerne les restrictions d'accès aux eaux de l'Union

ANNEXE

«ANNEXE I

ACCÈS AUX BANDES CÔTIÈRES AU SENS DE L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 2

(1) Bande côtière de l'Irlande

(a) ACCÈS POUR LA FRANCE

Zones géographiques	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte de l'Irlande (6 à 12 milles marins)		
1. Erris Head north-west Sybil Point west	Démersales	Illimité
	Langoustine	Illimité
2. Mizen Head south Stags south	Démersales	Illimité
	Langoustine	Illimité
	Maquereau	Illimité
3. Stags south Cork south	Démersales	Illimité
	Langoustine	Illimité
	Maquereau	Illimité
	Hareng	Illimité
4. Cork south, Carnsore Point south	Toutes les espèces	Illimité
5. Carnsore Point south, Haulbowline south-east	Toutes les espèces (excepté crustacés et mollusques)	Illimité

(b) ACCÈS POUR LES PAYS-BAS

Zones géographiques	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte de l'Irlande (6 à 12 milles marins)		
1. Stags south Carnsore Point south	Hareng	Illimité
	Maquereau	Illimité

(c) ACCÈS POUR L'ALLEMAGNE

Zones géographiques	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte de l'Irlande (6 à 12 milles marins)		

1. Old Head of Kinsale south Carnsore Point south	Hareng	Illimité
2. Cork South Carnsore Point south	Maquereau	Illimité

(d) ACCÈS POUR LA BELGIQUE

Zones géographiques	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte de l'Irlande (6 à 12 milles marins)		
1. Cork South Carnsore Point south	Démersales	Illimité
2. Wicklow Head east Carlingford Lough south-east	Démersales	Illimité

(2) Bande côtière de la Belgique

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
3 à 12 milles marins	Pays-Bas	Toutes les espèces	Illimité
	France	Hareng	Illimité

(3) Bande côtière du Danemark

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte mer du Nord (frontière Danemark/Allemagne, jusqu'à Hanstholm) (6 à 12 milles marins)			
Frontière Danemark/Allemagne, jusqu'à Blåvands Huk	Allemagne	Poisson plat	Illimité
		Crevette	Illimité
	Pays-Bas	Poisson plat	Illimité
		Poisson rond	Illimité
Blåvands Huk jusqu'à Bovbjerg	Belgique	Cabillaud	Illimité uniquement du 1er juin au 31 juillet
		Églefin	Illimité uniquement du 1er juin au 31 juillet
	Allemagne	Poisson plat	Illimité
	Pays-Bas	Plie	Illimité

		Sole	Illimité
Thyborøn – Hanstholm	Belgique	Merlan	Illimité uniquement du 1er juin au 31 juillet
		Plie	Illimité uniquement du 1er juin au 31 juillet
	Allemagne	Poisson plat	Illimité
		Sprat	Illimité
		Cabillaud	Illimité
		Lieu noir	Illimité
		Églefin	Illimité
		Maquereau	Illimité
		Hareng	Illimité
		Merlan	Illimité
	Pays-Bas	Cabillaud	Illimité
		Plie	Illimité
		Sole	Illimité
Skagerrak (Hanstholm - Skagen) (4 à 12 milles marins)	Belgique	Plie	Illimité uniquement du 1er juin au 31 juillet
	Allemagne	Poisson plat	Illimité
		Sprat	Illimité
		Cabillaud	Illimité
		Lieu noir	Illimité
		Églefin	Illimité
		Maquereau	Illimité
		Hareng	Illimité
		Merlan	Illimité
	Pays-Bas	Cabillaud	Illimité
		Plie	Illimité
		Sole	Illimité
Kattegat (3 à 12 milles)	Allemagne	Cabillaud	Illimité
		Poisson plat	Illimité

		Langoustine	Illimité
		Hareng	Illimité
Nord de Zeeland jusque parallèle de la latitude passant par le phare de Forsnæs	Allemagne	Sprat	Illimité
Mer Baltique (y compris les Belts, Sound, Bornholm) (3 à 12 milles marins)	Allemagne	Poisson plat	Illimité
		Cabillaud	Illimité
		Hareng	Illimité
		Sprat	Illimité
		Anguille	Illimité
		Saumon	Illimité
		Merlan	Illimité
		Maquereau	Illimité
Skagerrak (4 à 12 milles)	Suède	Toutes les espèces	Illimité
Kattegat (3 à 12 milles[1])	Suède	Toutes les espèces	Illimité
Mer Baltique (3 à 12 milles)	Suède	Toutes les espèces	Illimité

[1] Mesuré à partir de la côte.

(4) Bande côtière de l'Allemagne

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte mer du Nord (3 à 12 milles marins) toutes les côtes	Danemark	Démersales	Illimité
		Sprat	Illimité
		Lançon	Illimité
	Pays-Bas	Démersales	Illimité
		Crevette	Illimité
Frontière Danemark/Allemagne jusqu'à la pointe nord d'Amrum à 54° 43′ nord	Danemark	Crevette	Illimité
Côte baltique (3 à 12 milles)	Danemark	Cabillaud	Illimité
		Plie	Illimité
		Hareng	Illimité
		Sprat	Illimité
		Anguille	Illimité
		Merlan	Illimité
		Maquereau	Illimité

(5) Bande côtière de la France et des départements d'outre-mer

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte atlantique nord-est (6 à 12 milles marins)			
Frontière Belgique/France jusqu'à l'est du département de la Manche (estuaire de la Vire — Grandcamp-les-Bains 49° 23' 30" nord-1° 2' ouest direction nord-nord-est)	Belgique	Démersales	Illimité
		Coquilles St Jacques	Illimité
	Pays-Bas	Toutes les espèces	Illimité
Dunkerque (2° 20′ est) jusqu'au cap d'Antifer (0° 10′ est)	Allemagne	Hareng	Illimité uniquement du 1er octobre au 31 décembre

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte atlantique (6 à 12 milles marins)			
Frontière Espagne/France jusqu'au 46° 08′ nord	Espagne	Anchois	Pêche dirigée; illimité uniquement à partir du 1er mars au 30 juin
			Pêche pour appât vivant du 1er juillet au 31 octobre uniquement
		Sardine	Illimité uniquement du 1er janvier au 28 février et du 1er juillet au 31 décembre
			En outre, les activités portant sur les espèces énumérées ci-dessus doivent s'exercer conformément aux activités pratiquées au cours de l'année 1984 et dans les limites de ces activités.
Côte méditerranéenne (6 à 12 milles marins)			
Frontière Espagne/cap Leucate	Espagne	Toutes les espèces	Illimité

(6) Bande côtière de l'Espagne

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Côte atlantique (6 à 12 milles marins)			
Frontière France/Espagne jusqu'au phare du cap Mayor (3° 47′ ouest)	France	Pélagiques	Illimité, conformément aux activités pratiquées au cours de l'année 1984 et dans les limites de ces activités
Côte méditerranéenne (6 à 12 milles marins)			

Frontière France/cap Creus	France	Toutes les espèces	Illimité

(7) Bande côtière de la Croatie

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Zone de 12 milles marins limitée à la zone maritime relevant de la souveraineté de la Croatie située au nord du parallèle de latitude 45°10′ N le long de la côte occidentale de l'Istrie, depuis la limite extérieure des eaux territoriales croates, où ce parallèle touche les terres de la côte occidentale de l'Istrie (cap Grgatov rt Funtana)	Slovénie	Espèces démersales et petits pélagiques, y compris la sardine et l'anchois	100 tonnes pour un nombre maximal de 25 navires de pêche dont 5 équipés de chaluts

(8) Bande côtière des Pays-Bas

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
(3 à 12 milles marins), toute la côte	Belgique	Toutes les espèces	Illimité
	Danemark	Démersales	Illimité
		Sprat	Illimité
		Lançon	Illimité
		Chinchard	Illimité
	Allemagne	Cabillaud	Illimité
		Crevette	Illimité
(6 à 12 milles marins), toute la côte	France	Toutes les espèces	Illimité

(9) Bande côtière de la Slovénie

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Zone de 12 milles marins limitée à la zone maritime relevant de la souveraineté de la Slovénie située au nord du parallèle de latitude 45°10′ N le long de la côte occidentale de l'Istrie, depuis la limite extérieure des eaux territoriales croates, où ce parallèle touche les terres de la côte occidentale de l'Istrie (cap Grgatov rt Funtana)	Croatie	Espèces démersales et petits pélagiques, y compris la sardine et l'anchois	100 tonnes pour un nombre maximal de 25 navires de pêche dont 5 équipés de chaluts

(10) Bande côtière de la Finlande

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Mer Baltique (4 à 12 milles)[2]	Suède	Toutes les espèces	Illimité

[2] 3 à 12 miles autour des îles Bogskär.

(11) Bande côtière de la Suède

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Skagerrak (4 à 12 milles marins)	Danemark	Toutes les espèces	Illimité
Kattegat (3 à 12 milles[3])	Danemark	Toutes les espèces	Illimité
Mer Baltique (4 à 12 milles)	Danemark	Toutes les espèces	Illimité
	Finlande	Toutes les espèces	Illimité

(12) Bande côtière de la Grèce

Zones géographiques	État membre	Espèces	Importance ou caractéristiques particulières
Mer Ionienne 6 à 12 milles marins dans les eaux territoriales grecques	Italie	Céphalopodes Crustacés Démersales Grands pélagiques	Pas plus de 68 navires
Sud-sud-est de l'île de Crète (à l'est de 26 ° 00' 00" E), 6 à 12 milles marins dans la ZEE grecque			
Sud-sud-est de l'île de Koufonisi, 6 à 12 milles marins dans la ZEE grecque			
Sud-sud-ouest de l'île de Kasos, 6 à 12 milles marins dans la ZEE grecque			
Sud-sud-est de l'île de Karpathos, 6 à 12 milles marins dans la ZEE grecque			
Sud-sud-ouest (ouest de 27°59'02.00" E) de l'île de Rhodes, 6 à 12 milles marins dans la ZEE grecque.			

»

3 Mesuré à partir de la côte.